



Course: LIGNE 12 - Châtel - Thonon

LIGNE 12 - Châtel - Thonon

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: Gavot	
	Tourisme / Borini	
	Capacité véhicule: 59 pl.	
	Kilométrage: 49.2 km	
E4	CHÂTEL - LINGA	06:10
E4	CHÂTEL - PLACE DE L'EGLISE	06:15
E4	CHÂTEL - LA CALE	06:17
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - VILLE DU NANT	06:19
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LA PANTHIAZ	06:20
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LA FRUITIÈRE	06:21
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - OFFICE DE TOURISME	06:22
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - EGLISE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE	06:24
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LES PLAGNES	06:25
E4	ABONDANCE - MIOLÈNE	06:26
E4	ABONDANCE - CHAMPS PANTINS	06:26
E4	ABONDANCE - LES TERRES NOIRES	06:28
E4	ABONDANCE - CHEZ LES GAYS	06:29
E4	ABONDANCE - ABBAYE	06:30
E4	ABONDANCE - MELON	06:34
E4	ABONDANCE - SOUS LE PAS ANCIENNE ECOLE	06:35
E4	BONNEVAUX - LA SOLITUDE	06:36
E4	BONNEVAUX - CENTFONTAINE	06:37
E4	VACHERESSE - LES COMBES	06:38
E4	VACHERESSE - CHEF-LIEU VACHERESSE	06:40
E4	VACHERESSE - TAVEROLE	06:42
E4	CHEVENOZ - FEU COURBE	06:43
E4	CHEVENOZ - ARCE	06:43
E4	CHEVENOZ - CHEF-LIEU CHEVENOZ	06:44
E4	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - CHEZ BOCHET	06:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à l'Autorité Organisatrice de Transport pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.



E4	VINZIER - LA CAMBUSE	06:50
E4	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - LYONNET	06:51
E4	LARRINGES - CHEF-LIEU LARRINGES	06:58
E4	PUBLIER - RIMANDON	07:04
E4	THONON-LES-BAINS - THUYSET OUEST	07:18
E4	THONON-LES-BAINS - JEANNE D'ARC	07:22
E4	THONON-LES-BAINS - LES ARTS	07:25
E4	THONON-LES-BAINS - AUMÔNERIE	07:33
ce.0740059	THONON-LES-BAINS - LYCÉE PROFESSIONNEL DU CHABLAIS	07:40

Course: LIGNE 12 - Thonon - Châtel

LIGNE 12 - Thonon - Châtel

	Fréquence: --M---- Transporteur: Gavot Tourisme / Borini	
	Capacité véhicule: 61 pl.	
	Kilométrage: 49.1 km	
ce.0740059	THONON-LES-BAINS - LYCÉE PROFESSIONNEL DU CHABLAIS	12:29
E4	THONON-LES-BAINS - AUMÔNERIE	12:32
E4	THONON-LES-BAINS - LES ARTS	12:40
E4	THONON-LES-BAINS - JEANNE D'ARC	12:45
E4	THONON-LES-BAINS - THUYSET OUEST	12:48
E4	PUBLIER - RIMANDON	13:00
E4	LARRINGES - CHEF-LIEU LARRINGES	13:06
E4	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - LYONNET	13:11
E4	VINZIER - LA CAMBUSE	13:14
E4	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - CHEZ BOCHET	13:16
E4	CHEVENOZ - CHEF-LIEU CHEVENOZ	13:20
E4	CHEVENOZ - ARCE	13:21
E4	CHEVENOZ - FEU COURBE	13:22
E4	VACHERESSE - TAVEROLE	13:23
E4	VACHERESSE - CHEF-LIEU VACHERESSE	13:24
E4	VACHERESSE - LES COMBES	13:25
E4	BONNEVAUX - CENTFONTAINE	13:26
E4	BONNEVAUX - LA SOLITUDE	13:27
E4	ABONDANCE - SOUS LE PAS ANCIENNE ECOLE	13:30
E4	ABONDANCE - MELON	13:31
E4	ABONDANCE - ABBAYE	13:33
E4	ABONDANCE - CHEZ LES GAYS	13:35
E4	ABONDANCE - LES TERRES NOIRES	13:36
E4	ABONDANCE - CHAMPS PANTINS	13:38
E4	ABONDANCE - MIOLÈNE	13:40
E4		

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à l'Autorité Organisatrice de Transport pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.



E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LES PLAGNES	13:41
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - EGLISE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE	13:44
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - OFFICE DE TOURISME	13:44
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LA FRUITIÈRE	13:45
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LA PANTHIAZ	13:46
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - VILLE DU NANT	13:47
E4	CHÂTEL - LA CALE	13:50
E4	CHÂTEL - PLACE DE L'EGLISE	13:52
E4	CHÂTEL - LINGA	13:57



Course: LIGNE 12 - Thonon - Châtel

LIGNE 12 - Thonon - Châtel

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: Gavot	
	Tourisme / Borini	
	Capacité véhicule: 61 pl.	
	Kilométrage: 49.1 km	
ce.0740059	THONON-LES-BAINS - LYCÉE PROFESSIONNEL DU CHABLAIS	17:29
E4	THONON-LES-BAINS - AUMÔNERIE	17:32
E4	THONON-LES-BAINS - LES ARTS	17:40
E4	THONON-LES-BAINS - JEANNE D'ARC	17:45
E4	THONON-LES-BAINS - THUYSET OUEST	17:48
E4	PUBLIER - RIMANDON	18:01
E4	LARRINGES - CHEF-LIEU LARRINGES	18:07
E4	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - LYONNET	18:13
E4	VINZIER - LA CAMBUSE	18:17
E4	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - CHEZ BOCHET	18:19
E4	CHEVENOZ - CHEF-LIEU CHEVENOZ	18:23
E4	CHEVENOZ - ARCE	18:24
E4	CHEVENOZ - FEU COURBE	18:25
E4	VACHERESSE - TAVEROLE	18:26
E4	VACHERESSE - CHEF-LIEU VACHERESSE	18:29
E4	VACHERESSE - LES COMBES	18:31
E4	BONNEVAUX - CENTFONTAINE	18:33
E4	BONNEVAUX - LA SOLITUDE	18:35
E4	ABONDANCE - SOUS LE PAS ANCIENNE ECOLE	18:38
E4	ABONDANCE - MELON	18:39
E4	ABONDANCE - ABBAYE	18:41
E4	ABONDANCE - CHEZ LES GAYS	18:43
E4	ABONDANCE - LES TERRES NOIRES	18:44
E4	ABONDANCE - CHAMPS PANTINS	18:46
E4	ABONDANCE - MIOLÈNE	18:48
E4		

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à l'Autorité Organisatrice de Transport pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.



E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LES PLAGNES	18:49
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - EGLISE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE	18:51
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - OFFICE DE TOURISME	18:52
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LA FRUITIÈRE	18:53
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - LA PANTHIAZ	18:54
E4	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE - VILLE DU NANT	18:55
E4	CHÂTEL - LA CALE	18:58
E4	CHÂTEL - PLACE DE L'EGLISE	19:00
E4	CHÂTEL - LINGA	19:05